



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## carte nationale d'identité

Question écrite n° 74494

### Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer si la délivrance de la carte nationale d'identité (ou d'un titre équivalent) est payante en Hongrie. Si cette délivrance est payante, il souhaite connaître le prix ainsi que les cas où ce prix est réduit.

### Texte de la réponse

La carte nationale d'identité hongroise, qui n'est délivrée qu'aux ressortissants hongrois de plus de quatorze ans, donne lieu à la perception d'un droit de 1 500 HUF (soit environ 6 euros). Il n'existe aucun cas de réduction de tarif, et un seul cas de gratuité : le demandeur est dispensé du paiement de cette somme s'il fait sa première demande de carte d'identité dans l'année qui suit son quatorzième anniversaire. La carte d'identité hongroise ne comporte pas l'adresse de son titulaire, et est complétée par une deuxième carte plastifiée, justifiant du domicile de l'intéressé. Cette carte « d'adresse » est gratuite lorsque la demande est justifiée par un changement d'adresse. La délivrance d'une nouvelle carte à la suite d'un vol ou d'une perte donne lieu à la perception de la somme de 1 000 HUF (environ 4 euros). Les mineurs de moins de quatorze ans qui souhaitent voyager, même dans l'Union européenne, doivent faire une demande de passeport, dont le tarif est bien plus élevé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74494

**Rubrique :** Papiers d'identité

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 septembre 2005, page 8840

**Réponse publiée le :** 3 octobre 2006, page 10297